

Question d'Hocine TMIMI relative au Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du Bois - l'Abbé

Madame la Préfète,

Je tiens à exprimer ma préoccupation concernant la seconde phase de rénovation urbaine du quartier du Bois-l'Abbé, partagé entre les communes de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne.

Ce projet, qui avait reçu un soutien important de la précédente majorité départementale en 2019, se voit aujourd'hui dénaturé. Les besoins des habitants ne sont pas pris en compte, laissant leurs inquiétudes légitimes sans réponse.

Au centre des problématiques dont nous font part les résidents, se trouve la destruction de 311 logements sociaux. Les locataires touchés par cette démolition n'ont pour l'heure, aucune garantie de relogement.

A cela s'ajoute un manque de concertation avec les habitants, ainsi que des interrogations sur des éléments importants du projet tel que la reconstruction de l'école Solomon. Dans le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, ce groupe scolaire s'apprête à être déplacé - là encore sans réelle concertation préalable - alors que de nombreux habitants du quartier s'y opposent. Et s'expriment également de la part des locataires, des inquiétudes concernant de potentielles hausses de loyer à venir.

Lors d'une rencontre qu'il a sollicitée auprès de monsieur Olivier Klein, alors Ministre délégué à la Ville et au logement, le sénateur Pascal Savoldelli a relayé ces préoccupations des habitants du quartier, en demandant un moratoire sur ce Projet de Renouvellement Urbain du Bois-l'Abbé qui soulève des manquements démocratiques.

Plusieurs habitants du quartier, des élu.es, ont également déposé un nouveau recours en juin 2023 pour faire valoir cette préoccupation.

Pouvez-vous nous indiquer, madame la Préfète, les actions que l'État entend mettre en place pour répondre aux attentes de relogement exprimées par les habitants de ces 311 logements sociaux !

Comment l'État envisage-t-il de prendre en considération les préoccupations relatives à la reconstruction envisagée de l'école Solomon, alors que le processus

de consultation obligatoire n'apparaît pas avoir été mené de manière satisfaisante !

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Hocine TMIMI

Conseiller départemental - Canton de Vitry-sur-Seine 2